



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY SODECOTON

DECISION N° 4626 /26/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/AW DU 122 AVR 2026
ANNULANT L'APPEL À CANDIDATURES NATIONAL OUVERT N°001/26/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 26/02/2026 POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS POUR LE TRANSPORT DE LA FIBRE DE COTON DE LA SODECOTON - CAMPAGNE 2025/2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2009 ;
 - Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
 - Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
 - Vu Les Statuts de la SODECOTON ;
 - Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
 - Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la Directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
 - Vu La Résolution N°23/SODECOTON/CA/PCA du 12/06/2024 portant amendement de la Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;
- Considérant** Le Dossier d'Appel à candidatures National Ouvert N°001/26/AONO-AC/SDCC/CIPM du 26/02/2026 pour la conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents pour le transport de la fibre de coton de la SODECOTON - Campagne 2025/2026 de la SODECOTON;
- Considérant** L'Additif N°3474/26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/AH du 26 mars 2026 prévoyant une réunion préparatoire à l'établissement des offres avec tous les potentiels soumissionnaires ;
- Considérant** Le Procès-verbal de la réunion préparatoire des offres du 07/04/2026 ;
- Considérant** La Lettre du Groupement des Transporteurs N°000228/L/GTTC/PN/SG/CT-04-26 du 10/04/2026 relative à la mise en œuvre d'un accord-cadre à marchés subséquents pour le transport de la fibre de coton de la SODECOTON - Campagne 2025/2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 53 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 et 150 de la Directive de Gestion des Marchés de la SODECOTON, l'Appel à candidatures National Ouvert N°001/26/AONO-AC/SDCC/CIPM du 26/02/2026 pour la conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents pour le transport de la fibre de coton de la SODECOTON - Campagne 2025/2026 est **annulé**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- P/CIPM
- ARMP (pour publication)
- PCA SODECOTON
- Affichage
- Archives

Le Directeur Général,



MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIÉTÉ ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M05740000146H
Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél, 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0)1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001





SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN
CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY
SODECOTON

COMMUNIQUE N° 4627-EE /26/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/AW

DU 22 AVR 2026 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION ANNULANT L'APPEL À CANDIDATURES NATIONAL OUVERT N°001/26/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 26/02/2026 POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS POUR LE TRANSPORT DE LA FIBRE DE COTON DE LA SODECOTON - CAMPAGNE 2025/2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° 4626--- /26/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/AW du 22 AVR 2026 l'Appel à candidatures National Ouvert N°001/26/AONO-AC/SDCC/CIPM du 26/02/2026 pour la conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents pour le transport de la fibre de coton de la SODECOTON - Campagne 2025/2026 de la SODECOTON est **annulé** conformément aux dispositions des articles 53 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 et 150 de la Directive de Gestion des Marchés de la SODECOTON.

Ampliations :

- P/CIPM
- ARMP (pour publication)
- PCA SODECOTON
- Affichage
- Archives

LE DIRECTEUR GENERAL,



MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H
Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél, 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

CERTIFIED
ISO 9001

